

Communiqué

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN



Stationnement résident : une démarche 100% en ligne

Le 6 février 2020

Nouveau service mis en place : la demande et le renouvellement des cartes de stationnement se fait désormais en ligne ! La Ville de Cachan poursuit sa politique de dématérialisation des démarches pour faciliter le quotidien des Cachanais.

Les habitants peuvent désormais faire leur démarche de demande ou de renouvellement de carte de stationnement sans se déplacer en mairie. Il leur suffit de se connecter à l'espace citoyen depuis le site de la Ville pour enregistrer leur demande qui est traitée dans un délai de 48 à 72 heures.

Pour les habitants des zones vertes et bleues, le contrôle se fait à partir du numéro de la plaque, il n'est donc plus nécessaire d'apposer un macaron derrière le pare-brise des véhicules.

Plus simple, plus rapide, cette démarche est à faire jusqu'à fin février depuis ville-cachan.fr.